

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 février 2017
Rapporteur :
Monsieur Jean-Yves STANQUIC**

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/02/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2017
(accusé de réception du 07/02/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Loi Oudin - Coopération d'actions décentralisées en matière d'eau et d'assainissement

Partenariat avec l'association PAE TOGO dans le cadre de l'article L.1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la réalisation de 5 forages et de 4 réhabilitations dans les préfectures de Bassar et Dankpen au Togo, pour un montant de 10.000 euros

Depuis la fin des années 2000, Quimper Communauté s'est engagé à accompagner des associations locales pour leurs projets de coopération internationale d'eau et d'assainissement, dans le cadre de la loi Oudin.

Ces dernières années, elle a accompagné des projets au Togo, Kenya, Haïti, Philippines et Madagascar en lien avec différentes associations.

L'association PAE Togo vient d'adresser un dossier pour la création de 5 forages et la réhabilitation de 4 forages dans les préfectures de Bassar et Dankpen. Le montant des travaux est estimé à 44 200 €. Les principaux partenaires financiers escomptés sont le Conseil Départemental du Finistère et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. La participation demandée à Quimper Bretagne Occidentale serait de 10 000 €.

Quimper Communauté et précédemment la ville de Quimper ont accompagné cette association depuis de nombreuses années sur d'autres projets similaires dans cette région du Togo.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer la convention pour la réalisation du programme de travaux.